



Macon, lundi 5 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03561

Pris en application :

Art. A.4241-26 du code des transports relatif aux mesures temporaires
Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012
Arrêté préfectoral n° BSCD/2021/175 du 1er juillet 2021

Manifestation nautique et activités nautiques

**Activités nautiques (canoë) pour scoutisme
à Ecuelles du 1er août au 15 août 2021**

Extrême vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 01/08/2021 à 06:00 au 15/08/2021 à 21:00

o Saône

entre les pk 174,900 et pk 175,500 (Bras mort de la Saône à l'aval de Charnay) -
Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont informés que des activités nautiques (canoë) se dérouleront à Ecuelles entre les PK 174,900 et 175,500, dans le bras mort de la Saône à l'aval de Charnay-lès-Chalon du 1er août au 15 août 2021. Les usagers devront faire preuve d'une extrême vigilance à l'approche de ces activités et se conformer aux indications qui leur seront données par les bateaux de sécurité.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON
Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

16/08/2021

Par délégation

Signé

Yannick SAVOY